



Municipalité de
**SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 03 mai 2021, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2021-269 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'augmenter le nombre maximal d'étages permis des bâtiments principaux de 2 à 3 dans les zones C-4 et R-11 et d'agrandir la zone R-11 à même une partie de la zone R-12.

Que ledit règlement numéro 2021-269 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 22 avril 2021;

Que ledit règlement numéro 2021-269 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 05 mai 2021;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2021-269 est entré en vigueur le 18 mai 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 18 mai 2021;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2021-269 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 02 juin 2021.



Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2021-269 Entrée en vigueur